

RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL DES MINISTRES FRANCO-ALLEMAND DU 19 FEVRIER 2014

La France et l'Allemagne ont pris et continueront à prendre toutes leurs responsabilités au service de l'Europe. Le 22 Janvier 2013, dans leur Déclaration de Berlin à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée ainsi que dans leur déclaration commune du 30 mai 2013, elles se sont engagées à prendre des initiatives ambitieuses pour approfondir leurs relations bilatérales et contribuer résolument à une Europe plus forte pour la stabilité et la croissance. Elles continueront à œuvrer afin de remplir ces engagements.

Des progrès importants ont été réalisés pour surmonter la crise dans la zone euro, stabiliser l'Union économique et monétaire grâce aux efforts conjoints au niveau des Etats membres et de l'Union européenne, favoriser les réformes pour la compétitivité et les politiques de croissance, assurer l'accord sur le cadre financier de l'UE pour les sept prochaines années, faire de l'emploi des jeunes une priorité.

Pour affirmer notre modèle économique et social européen dans le monde, ces efforts doivent être poursuivis.

La France et l'Allemagne se donnent pour objectif d'achever l'union bancaire et considèrent prioritaires l'obtention d'un accord final avec le Parlement européen sur le mécanisme de résolution unique avant les élections européennes sur le fondement de l'orientation générale obtenue par le Conseil en décembre, ainsi que, de manière complémentaire, l'obtention d'un accord politique final sur l'instrument de recapitalisation directe par le MES en mars prochain.

Elles réaffirment leur engagement à approfondir leur agenda commun pour la compétitivité, la croissance et l'emploi en engageant les réformes nécessaires et en renforçant l'investissement, au niveau européen comme au niveau national.

L'Union monétaire doit être complétée par une Union économique forte, qui poursuive ces objectifs et se dote d'une architecture claire et solide. L'Allemagne et la France continueront à s'engager à cette fin dans la ligne de leur déclaration du 30 mai 2013.

Cet approfondissement doit aller de pair avec la préservation de l'unité et de la cohésion indispensables de l'Union européenne dans son ensemble.

La France et l'Allemagne défendent une Union européenne concentrant ses actions sur les défis les plus importants auxquels les Européens sont confrontés. Ce devra être l'objectif des cinq prochaines années.

L'Europe doit adopter des politiques ambitieuses dans le domaine de l'énergie et du climat, pour renforcer la coopération et la convergence dans le domaine des politiques économiques, fiscales, industrielles et sociales, notamment dans la zone euro, développer la sécurité et la défense et mettre en place un agenda pour renforcer l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

Dans ce contexte, le Conseil des Ministres franco-allemand a arrêté des orientations dans un certain nombre de domaines où la coopération sera renforcée.

RELEVÉ DE DECISIONS

1. Climat et énergie

2. Coopération dans le domaine des politiques économiques, industrielles, fiscales et sociales

3. Politique étrangère, de sécurité et de défense

4. Affaires intérieures - justice

5. Autres domaines de coopération :

- **jeunesse, éducation, enseignement supérieur, recherche**
- **culture**
- **agriculture**

1. CLIMAT ET ENERGIE

La France et l'Allemagne décident de coordonner les processus de transition énergétique engagés dans chaque pays afin d'accroître la compétitivité de leurs systèmes énergétiques, engager leur décarbonisation progressive et renforcer leur sécurité d'approvisionnement ainsi que celle de l'Europe.

a) politiques publiques

Feuille de route

Un groupe de haut niveau franco-allemand mis en place par les deux gouvernements sera chargé d'élaborer une feuille de route concernant l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique.

Cadre européen

La France et l'Allemagne visent à mettre en place un cadre ambitieux pour l'énergie et le climat à l'horizon 2030 :

• **Les politiques en matière d'énergie et de climat constituent une priorité fondamentale pour l'Europe.** Elles doivent garantir une énergie à des prix abordables, la compétitivité industrielle, la sécurité des approvisionnements et la réalisation de nos objectifs en matière de climat et d'environnement.

La France et l'Allemagne estiment qu'il est primordial de disposer d'un cadre ambitieux pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 afin de réussir la transition énergétique en Europe. En même temps, ces politiques doivent contribuer à renforcer la compétitivité et l'innovation de l'industrie européenne. Ce cadre apportera stabilité et prévisibilité pour l'investissement privé. En envoyant le bon signal à d'autres acteurs importants dans le monde, nous pouvons contribuer à la conclusion de l'accord de Paris en 2015.

• **La France et l'Allemagne soutiennent sur la base de la proposition de la Commission européenne un objectif contraignant de réduction d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne d'ici à 2030**, conformément à notre objectif climatique à long terme de réduction des émissions de 80 à 95% d'ici à 2050, par rapport à leur niveau de 1990. Il sera essentiel, pour promouvoir d'importants investissements sobres en carbone, de créer des emplois et de soutenir la croissance en renforçant l'économie européenne.

• **Au niveau européen, la France et l'Allemagne soutiennent, sur la base de la proposition de la Commission, l'objectif d'une part minimale de 27% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2030.** Dans ce contexte, la souveraineté des Etats membres pour leur bouquet énergétique doit être respectée et la flexibilité pour leur stratégie nationale en matière d'énergies renouvelables garantie. Nous avons besoin d'un cadre européen favorable, y compris des règles en matière d'aides d'Etat permettant la promotion des énergies renouvelables et en même temps garantissant la compétitivité internationale de notre industrie.

• **La France et l'Allemagne conviennent du rôle important que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique doivent jouer dans la voie vers des bouquets énergétiques décarbonés**, qui

réduiront la dépendance de l'Europe envers les importations de combustibles. Des conditions doivent être développées au niveau de l'UE pour la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables doivent être progressivement rapprochés dans l'Union européenne avec l'objectif d'améliorer leur efficacité sur le plan économique. Afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement tout en développant largement les énergies renouvelables, des mécanismes de capacité seront nécessaires. Ils devront être conçus de manière à être compatibles avec le marché intérieur.

- **La France et l'Allemagne sont convaincues que l'efficacité énergétique est essentielle pour réussir la transition énergétique.** Un cadre européen et les instruments nécessaires dans le domaine de l'efficacité énergétique devraient être développés en 2014, y compris la possibilité de fixer un nouvel objectif pour l'efficacité énergétique. L'Europe doit conserver son rôle de précurseur dans ce domaine. Elles soulignent l'importance de mobiliser des investissements privés et se félicitent de la proposition de la Commission de consacrer des fonds européens comme les fonds structurels et des institutions comme la BEI pour élaborer un plan d'investissement en matière d'efficacité énergétique. Elles appellent à la mise en place rapide de ces financements, notamment pour financer des activités et des mesures dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments, des transports, du secteur agricole ou de l'amélioration des processus dans le secteur industriel.

- **Le système d'échange de droits d'émission de l'UE doit être consolidé pour créer des incitations appropriées quelle que soit la situation économique.** Des mécanismes devraient être introduits pour protéger le système ETS contre des événements imprévus. La réserve de stabilité du marché proposée par la Commission constitue une base intéressante pour un tel mécanisme. Une gouvernance appropriée devrait permettre d'assurer un processus de prise de décision efficace et rapide pour ces mécanismes.

- **Le cadre européen doit garantir la compétitivité de notre industrie.** La France et l'Allemagne se félicitent de la proposition de maintenir jusqu'en 2020 la liste actuelle de secteurs exposés à un risque de fuite de carbone. L'objectif européen de réduction des émissions de 40% d'ici à 2030 devrait s'accompagner d'un système crédible de prévention du risque de fuite de carbone offrant une visibilité à long terme à l'investissement industriel. Des mesures sont spécifiquement nécessaires pour les industries très consommatrices d'énergie. Les États membres devraient être autorisés à fixer ces mesures, en veillant à ce qu'elles soient compatibles avec la législation de l'Union européenne (par exemple, les exonérations liées au financement des énergies renouvelables, les contrats à long terme) et à ce qu'elles ne créent pas de distorsions en Europe.

- **Le cadre devrait servir de base à une stratégie authentique de l'Union européenne en matière d'énergie respectant pleinement la liberté de chaque État membre de choisir son propre bouquet énergétique.** La France et l'Allemagne invitent l'Union européenne à contribuer par ses politiques à la réalisation des objectifs de lutte contre le changement climatique au moyen de la décarbonisation du bouquet énergétique et de la promotion de la compétitivité de son secteur industriel et énergétique. Une politique ambitieuse de recherche et développement en matière de stockage énergétique devrait notamment être mise en œuvre.

- La France et l'Allemagne réaffirment qu'un marché européen de l'énergie fonctionnant correctement peut jouer un rôle majeur pour assurer des prix de l'énergie abordables.

- **La France et l'Allemagne expriment leur souhait que le Conseil européen se mette d'accord lors de sa réunion de mars 2014 sur les orientations et les objectifs de la proposition de la Commission européenne sur le cadre 2030.** Sur cette base, les négociations sur le cadre d'ensemble doivent être conclues au plus tard avant la fin 2014.

b) coopération industrielle et technologique

La France et l'Allemagne souhaitent développer des coopérations scientifiques, industrielles et technologiques dans le domaine de la transition énergétique, fondées sur leurs atouts respectifs, à l'instar de ce qu'elles ont été capables de réaliser dans le passé.

- Une plateforme franco-allemande sera mise en place afin de développer les partenariats industriels et technologiques, en particulier dans le domaine des réseaux, de l'énergie renouvelable, du stockage de l'électricité et de l'efficacité énergétique. Elle pourra notamment se fonder sur les coopérations qui seront engagées par les acteurs suivants :
 - ADEME/DENA : les deux agences mettront en place une structure de coopération portant sur des projets communs comme l'efficacité énergétique, les réseaux et les énergies renouvelables. Des premières propositions seront présentées avant la fin de l'année ;
 - Office franco-allemand pour les énergies renouvelables : les missions de l'Office seront renforcées pour couvrir notamment l'industrialisation des technologies nécessaires à la transition énergétique ;
 - organismes de recherche : les organismes français et allemands dans le domaine de la recherche énergétique (CEA, Institut français des énergies renouvelables, Institut technologique de Karlsruhe, Helmholtz, Université technique de Munich en particulier) intensifieront leurs coopérations ;
 - Caisse des dépôts et des Consignations / Kreditanstalt für Wiederaufbau : les deux Institutions financières présenteront des propositions d'ici l'été 2014 sur le soutien à la transition énergétique, en particulier à l'efficacité énergétique. Cette coopération visera notamment à accompagner les initiatives d'investissement privé dans les infrastructures locales. Par ailleurs, les deux Institutions contribueront conjointement à la réflexion sur les instruments visant à favoriser les investissements privés bas-carbone, en vue de la Conférence de Paris sur le climat en 2015.
- Trois premières actions prioritaires ont été identifiées :
 - les réseaux de transport d'électricité : les gestionnaires de réseaux français et allemands sont invités à examiner toutes les possibilités de coopération afin de renforcer le marché unique et faciliter la transition énergétique ;
 - le stockage de l'électricité : un plan scientifique et technologique franco-allemand pour la recherche sur le stockage de l'électricité sera mis en place. Il associera les acteurs de la recherche et les entreprises concernées. Un soutien du programme européen Horizon 2020 sera recherché. Des propositions pour l'établissement de ce plan seront faites à cette fin d'ici l'été 2014 ;
 - le développement des technologies hydrogène et solaire en mettant en place un partenariat franco-allemand sur la base des synergies industrielles déjà existantes.

2. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES, FISCALES ET SOCIALES

La France et l'Allemagne conviennent d'engager un programme de convergence qui vise à rapprocher les facteurs déterminants pour la compétitivité des économies tout en préservant le modèle social.

Elles se félicitent de l'instauration d'un véritable dialogue social franco-allemand. Elles s'appuieront en particulier sur les propositions préparées par le groupe franco-allemand des partenaires sociaux dans les domaines de l'emploi des jeunes, de la formation et de l'alternance et, de manière générale, sur les échanges et les propositions qu'il préparera sur la compétitivité et le modèle social.

a) **dans le domaine fiscal**

Taxe sur les transactions financières

Afin d'obtenir un accord des 11 Etats membres, la France et l'Allemagne donneront rapidement une impulsion afin de présenter des propositions conjointes avec leurs partenaires européens de la coopération renforcée en vue d'obtenir le plus large accord si possible avant les élections européennes. Elles examineront conjointement la question de l'affectation des recettes issues de la TTF.

Taxation des entreprises

Un groupe de travail associant les deux services de législation fiscale examinera les possibilités de rapprochement de la structure de taxation des entreprises en France et en Allemagne.

Il analysera en particulier les règles fiscales de chaque pays en ce qui concerne les investissements transfrontaliers entrants et sortants et préparera des suggestions pour la convergence de ces règles.

Impôt sur les sociétés

Concernant une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés, une proposition conjointe sera présentée dans les prochains mois afin d'accélérer les négociations de la directive européenne.

Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales

La France et l'Allemagne adopteront dans les meilleurs délais le nouveau standard global sur l'échange automatique d'informations développé au niveau de l'OCDE et du G20. Elles agiront de concert en faveur de la mise en œuvre en temps utile de ces normes en Europe.

Conjointement avec le G20 et les autres Etats qui se sont engagés à adopter le nouveau standard global, elles défendront un échange automatique d'informations au niveau international sur les questions fiscales. Un accord devra être trouvé d'ici au mois de mars sur la directive épargne révisée.

La France et l'Allemagne agiront également pour faire aboutir les travaux européens sur la lutte contre les abus et les fraudes, en particulier par l'adoption des directives anti-blanchiment, « mère-filiales » et

« intérêts et redevances » ». La France et l'Allemagne continueront par ailleurs à défendre le projet BEPS dans le cadre de l'OCDE.

Dans ce contexte, le groupe d'experts sur la fiscalité numérique mis en place par la Commission européenne devrait présenter des propositions aussi rapidement que possible dans l'objectif d'assurer que les entreprises contribuent équitablement à l'impôt s'agissant des profits réalisés sur le marché européen.

b) dans le domaine social

Formation - Emploi

Les échanges d'expériences et les coopérations entre les systèmes de formation et d'apprentissage seront développés. Les dispositifs de mobilité des apprentis et les formations conjointes seront développés en s'appuyant notamment sur les instruments européens.

Les actions engagées pour l'emploi des jeunes seront prolongées dans la perspective du Sommet qui se tiendra en Italie en juillet.

Les offres d'emploi croisées seront renforcées par le développement de la coopération entre Pôle emploi et *Agentur für Arbeit* en vue de la création de nouvelles agences transfrontalières et de nouveaux services de placement transfrontaliers. Les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi feront des propositions pour faciliter la mobilité et l'embauche entre les deux pays.

Salaires minimum

Comme la France qui en dispose déjà, l'Allemagne met en place au niveau national un salaire minimum, qui garantit un niveau de revenu adéquat pour tous les travailleurs ainsi qu'un haut niveau d'emploi. Ceci constitue aussi une contribution au renforcement du modèle économique et social européen.

Libre circulation des personnes et mobilité des travailleurs

L'accord trouvé au Conseil sur la directive d'application relative au détachement permettra d'assurer le respect des droits des travailleurs. Il est important qu'un accord soit trouvé avec le Parlement européen avant la fin de la législature.

Plus généralement, la France et l'Allemagne examineront les mesures à prendre pour assurer le respect des règles liées à la libre circulation des personnes, qui est un principe fondamental de l'Union européenne, et prévenir les fraudes, les abus et les contournements en matière d'accès aux prestations sociales.

Egalité homme/femme

La France et l'Allemagne intensifieront les échanges de bonnes pratiques concernant en particulier l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Elles prendront les mesures nécessaires au renforcement de l'égalité homme/femme, qui constitue un facteur de compétitivité, de croissance et de progrès social. Elles proposeront en particulier que la participation des femmes au marché du travail soit pleinement intégrée dans la stratégie Europe 2020, en liaison avec les partenaires sociaux.

Santé

L'Allemagne et la France continueront à renforcer la coopération sanitaire transfrontalière dans un effort commun afin d'améliorer l'accès aux structures de soins pour les patients des deux pays.

c) simplification

La France et l'Allemagne échangeront sur les meilleures pratiques dans le domaine de la simplification administrative et de la réduction des coûts qui pèsent sur les entreprises, les citoyens et les administrations.

Elles présenteront des propositions communes pour un programme ambitieux de simplification et de réduction de la charge administrative au niveau européen.

d) numérique

La France et l'Allemagne souhaitent encourager l'innovation dans les deux pays afin de développer les produits et les services qui créent de la valeur en Europe. Elles estiment indispensable la mise en place d'un cadre garantissant l'accès libre à Internet et la protection des données personnelles.

Economie numérique

Un groupe de travail franco-allemand examinera les moyens réglementaires et les possibilités d'accompagner le développement du stockage et du traitement des données (*cloud computing, big data*), y compris par des partenariats.

La France et l'Allemagne examineront les instruments à mettre en place afin de favoriser le financement de la croissance des start-ups en Europe.

Régulation

Des propositions conjointes seront présentées pour une régulation européenne des principales plateformes sur Internet garantissant l'accès ouvert aux services et utilisateurs d'Internet, l'interopérabilité, la transparence et la non-discrimination.

Cette régulation doit viser à préserver pleinement la capacité d'innovation des entreprises européennes en leur évitant d'être limitées par les restrictions excessives imposées par les grandes entreprises de l'Internet. La France et l'Allemagne feront des propositions en ce sens au printemps.

e) Industrie

La France et l'Allemagne souhaitent assurer le développement d'une industrie compétitive et innovante dans les deux pays et en Europe.

Partenariats industriels et technologiques

La France et l'Allemagne partagent la conviction que la compétitivité à long terme de l'Europe ne peut reposer que sur une augmentation durable et renforcée de la production industrielle, qui est porteuse de

croissance, d'emplois qualifiés, d'innovation, d'exportations et de développement international de nos entreprises. Elles souscrivent à l'objectif politique de porter au niveau européen à 20% la part de l'industrie dans le PIB d'ici à 2020.

Les possibilités de partenariat seront explorées afin de développer les investissements et l'emploi en France et en Allemagne

Politique industrielle européenne

La France et l'Allemagne demandent l'établissement d'un agenda industriel ambitieux pour l'Europe par l'adoption par le Conseil européen d'un Pacte industriel fondé sur la mobilisation et l'adaptation en faveur de l'industrie des toutes les politiques pertinentes telles que les règles du marché intérieur, la politique de l'énergie, de la concurrence, du commerce international, du numérique ou de la recherche et de la technologie.

Ces politiques doivent leur permettre d'aborder la concurrence internationale dans des conditions équitables et d'exceller dans tous les secteurs de l'économie mondiale.

A ce titre, l'encadrement des aides d'Etat devra être simplifié, notamment en relevant nettement les seuils de notification (comme le seuil *de minimis*).

La France et l'Allemagne s'engagent à intensifier leur coopération pour améliorer la législation européenne pour la rendre plus favorable à la compétitivité de nos entreprises.

f) Transports et espace

La France et l'Allemagne développement dans les deux pays des transports sûrs et durables.

Electromobilité

Un agenda industriel et technologique conjoint visera à promouvoir la mise en place d'infrastructures de recharges sur le territoire des deux pays à l'instar du projet CROME développé en Alsace et dans le Baden-Württemberg ainsi que le développement de batteries électriques performantes.

Transport ferroviaire

Une position commune sera présentée dans le cadre de la négociation du 4^{ème} paquet ferroviaire visant à favoriser le développement du transport ferroviaire en France et en Allemagne et, plus largement, en Europe.

Elle sera fondée sur :

- le développement de l'interopérabilité, la coopération entre opérateurs et autorités nationales compétentes et l'extension progressive des responsabilités de l'Agence ferroviaire européenne ;
- l'accès non discriminatoire aux réseaux tout en laissant chaque Etat membre choisir son modèle de gouvernance, y compris la possibilité d'opter pour une entreprise verticalement intégrée et économiquement viable ;

- le respect des spécificités de contrat de service public dans les cas d'ouverture à la concurrence, qui doit être progressive et s'effectuer dans un cadre équitable ;
- une industrie innovante et compétitive visant à créer des emplois en France et en Allemagne. Elles soutiennent l'initiative technologique européenne « Shift2Rail ».

Transport aérien

La France et l'Allemagne ont mis en place depuis le 1^{er} juin 2013 avec leurs partenaires le bloc fonctionnel d'espace aérien FABEC, qui permet de renforcer la sécurité des vols et de réaliser des économies d'énergie grâce à une gestion du trafic aérien plus performante.

La France et l'Allemagne reconnaissent l'importance du développement de l'industrie aéronautique. Elles soutiennent en particulier le programme SESAR visant à améliorer la gestion du trafic aérien européen et l'initiative technologique européenne « Clean Sky », qui a pour objectif de réduire de moitié les émissions de CO2 du secteur aérien.

Espace

La France et l'Allemagne soutiennent la consolidation de la filière lanceur européenne pour un accès autonome à l'espace et travaillent conjointement en 2014 sur le programme Ariane ME adapté/Ariane 6.

Le 50^{ème} anniversaire de la création de l'Agence spatiale européenne cette année sera l'occasion de marquer le soutien des deux pays au plus haut niveau.

La France et l'Allemagne décident de rapprocher leurs analyses stratégiques et de coordonner les décisions importantes qu'elles prendront dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense et développeront des options d'actions conjointes.

Elles se concerteront systématiquement avant les réunions du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne.

Les ministres des Affaires étrangères effectueront des déplacements conjoints dans les régions d'intérêt commun dans les voisinages orientaux et méridionaux pour nos deux pays et pour l'Union européenne, dont ils rendront compte dans le cadre d'auditions à l'Assemblée nationale et au Bundestag. Ils ont demandé à leurs structures de prospective de se rapprocher pour travailler à un exercice commun d'anticipation et de prévention des crises.

Lorsqu'un sujet de l'ordre du jour s'y prête, ils pourront participer au Conseil des ministres de l'autre partie.

La France et l'Allemagne s'engagent conjointement pour contribuer au développement et à la sécurité des pays africains. L'objectif est de mettre l'Union africaine, les organisations régionales ainsi que les Etats africains individuellement en mesure d'assurer leur propre sécurité. Des propositions conjointes seront faites en vue du Sommet UE-Afrique des 2 et 3 avril 2014 afin de renforcer le soutien européen à la force africaine de réaction aux crises.

Des éléments importants de la Brigade franco-allemande seront engagés au Mali au sein de la mission EUTM à partir du printemps : ce premier déploiement dans le cadre de l'UE et sur un théâtre africain incarnera notre engagement commun pour la stabilisation de la région.

La France et l'Allemagne se félicitent du lancement d'une opération européenne pour appuyer les efforts de paix en RCA.

La France et l'Allemagne contribueront à la stabilisation de la Libye et à la sécurité de la zone du Sahel, y inclus par un projet conjoint dans le domaine de la sécurité des munitions et des armes ainsi que de leur destruction.

Elles contribuent conjointement à la mise en œuvre complète des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 sur la sécurité et la défense commune. En particulier :

- elles veilleront à la mise en œuvre des décisions pour améliorer l'efficacité des missions PSDC de l'UE et étudieront les propositions pour améliorer leur financement ;
- elles soutiennent le développement d'une nouvelle génération de drones de surveillance à l'horizon 2020-2025 avec pour première étape la définition du besoin opérationnel. A cette fin, un groupe de

travail interdisciplinaire chargé de formuler rapidement des propositions pour avancer dans cette direction sera établi ;

- elles développeront les moyens et les capacités nécessaires et interopérables à travers l'harmonisation des besoins militaires et prendront des initiatives pour renforcer leurs partenariats industriels et technologiques.

Dans la perspective du prochain Sommet de l'OTAN prévu en septembre 2014, nous veillerons également à renforcer le partenariat entre l'UE et l'OTAN.

Renforcement de la coopération de renseignement

Le Président de la République et la chancelière fédérale ont demandé au coordonnateur national du renseignement, A. Zabulon, et au Secrétaire d'Etat, commissaire aux services fédéraux de renseignement, K-D. Fritsche, de formuler des propositions pour une coopération renforcée entre nos deux communautés du renseignement.

Cette coopération renforcée englobera notamment la lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée, les attaques numériques. Cette coopération bilatérale pourrait être la base pour une coopération avec d'autres pays européens.

La France et l'Allemagne développeront une approche stratégique en vue du Conseil européen de juin 2014 qui définira les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice concernant la gestion des frontières européennes, les migrations et les visas, l'asile et la lutte contre les différentes formes de criminalité transfrontalière. Cette approche visera en priorité à appliquer et, le cas échéant, à compléter les législations existantes.

Elles continueront également à contribuer au développement d'un espace judiciaire européen visant notamment à assurer la protection des libertés et des droits fondamentaux.

Frontières et gestion de l'espace Schengen

Des propositions conjointes seront en particulier préparées afin de renforcer et d'adapter la politique de gestion intégrée des frontières de l'espace Schengen.

Lutte contre le crime organisé

Des projets communs de recherche sur les systèmes technologiques de lutte contre le crime, y compris la cybercriminalité, seront développés dans le cadre d'Horizon 2020.

Les synergies entre les réseaux français et allemand, notamment d'officiers de liaison à l'étranger, seront également développées dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, en matière de mesures d'aide au retour, d'évaluation plus harmonisée de la situation dans les pays d'origine concernant les demandes d'asile ainsi que de la lutte contre la migration illégale.

Politiques européennes dans le domaine de la justice

Une position commune a été présentée en vue des discussions préparant le Conseil européen de juin, afin d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des citoyens européens et le bon fonctionnement de l'espace judiciaire européen.

Parquet européen

La France et l'Allemagne ont présenté une position commune pour accélérer la mise en place d'un parquet européen impartial, efficace, responsable de son action, et soutenu par une structure collégiale, qui soit compétent pour lutter contre les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE, et rassembler le plus grand nombre d'Etats possible sur cette base.

Protection des données personnelles

La France et l'Allemagne contribueront à un accord sur le cadre européen concernant les données personnelles de manière à assurer une adoption de cette législation au plus tard en 2015. Elles se sont également engagées à améliorer la protection des citoyens européens pour ce qui concerne les transferts de données avec les pays tiers. Ceci s'applique spécifiquement au « *safe harbor* ».

a) **Jeunesse - éducation – enseignement supérieur – recherche**

La France et l'Allemagne renforceront les rapprochements et la coopération entre les établissements d'enseignement et de recherche.

Jeunesse

L'Agence du Service Civique, les Ministères allemand et français de la Jeunesse et l'OFAJ s'appuieront sur le service civique et l'*Internationaler Jugendfreiwilligendienst* (IJFD) pour développer davantage les missions des volontaires franco-allemands notamment dans les secteurs du développement durable et de l'environnement, du social, de la culture et des jumelages.

Education

De nouvelles filières franco-allemandes seront créées dans des établissements professionnels dans des domaines à fort potentiel technologique et d'emploi (numérique, développement durable).

Enseignement supérieur

L'Université franco-allemande (UFA) qui fêtera cette année son quinzième anniversaire, a permis le développement des coopérations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un mandat lui sera donné pour examiner la mise en place de formations en ligne.

La France et l'Allemagne saluent le renforcement de la coopération entre les universités de Strasbourg et de Fribourg et vont examiner sa mise en œuvre dans le cadre d'un campus européen.

Recherche

En accord avec la feuille de route franco-allemande, les coopérations bilatérales pour la recherche dans le domaine de la santé et des sciences humaines seront renforcées. Une attention particulière sera portée à la recherche inter- et transdisciplinaire ainsi qu'au transfert des résultats de la recherche vers l'industrie s'agissant notamment des petites et moyennes entreprises.

b) **culture**

La France et l'Allemagne défendront la création et la diversité culturelles en Europe.

Droit d'auteur

Des propositions communes seront faites avant le mois de juin afin de garantir que le cadre européen relatif au droit d'auteur continue à assurer le plus haut niveau de protection de ces droits dans le monde numérique.

TVA

La France et l'Allemagne soutiendront la mise en place de taux réduits de TVA pour le livre numérique et la presse en ligne.

ARTE

La France et l'Allemagne soutiennent le développement de coproductions franco-allemandes de fiction par la chaîne ARTE.

c) sécurité alimentaire

Des initiatives conjointes seront prises dans les enceintes internationales (notamment la FAO et le G20) pour coordonner les actions en faveur de la lutte pour la sécurité alimentaire mondiale et lutter contre la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles.